Trophées Bâtiments Circulaires : 1ère édition

Règlement du concours

1. Les conditions de participation

Quels types d'opérations peuvent participer ?

- Tous types de bâtiments publics ou privés, résidentiel, tertiaire, commercial, industriel, culturel, de santé…
- Tous types de quartiers, zones urbaines, îlots urbains, ZAC, campus…

Opérations déjà livrées (ou au moins en partie si plusieurs phases)

- Bâtiment livré avec réception avant le 30 juin 2021
- Tous types de quartiers peuvent participer si au moins une partie du projet est livrée avant le 30 juin 2021.

Les opérations situées en France seulement (métropolitaine et outre-mer).

Dans les études de cas présentées au concours :

- Tous les champs obligatoires doivent être renseignés,
- Le choix de la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir doit être justifié dans le champ dédié,
- Tous les champs spécifiques à la catégorie choisie pour une candidature aux Trophées Bâtiments Circulaires doivent être remplis (cf ci-dessous).

Les opérations participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.

Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Le jury peut décider de n'attribuer aucun prix sur une catégorie s'il juge les projets en compétition d'une qualité insuffisante.

L'ensemble des conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. À défaut, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Contact : Zélie Perrin, Chargée de projet et Community Manager Booster du Réemploi - zelie.perrin@a4mt.com

2. Qui peut participer ?

Toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter le bâtiment ou le quartier proposé au concours et disposant de l'accord du maître d'ouvrage. Les participants s'engagent à être présents ou représentés à la remise des trophées (la date, une fois déterminée, sera communiquée).

3. Principales étapes

8 mars 2021 : lancement et ouverture des candidatures en ligne

8 mars - 8 Juin 2021 : période de candidature

8 juin 2021 : clôture des candidatures

Juillet 2021 : délibérations du jury et choix des lauréats

Automne 2021 : cérémonie de remise des prix

4. Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

Circularité : Le projet et ses performances prennent en compte les grandes composantes de l'économie circulaire en termes d'allongement de la durée de vie des matériaux (déconstruction sélective, réemploi/réutilisation), d'écoconception des bâtiments (démontabilité, réemployabilité, recyclabilité) et de bilan environnemental (impact eau, déchet, CO_2 évités).

Reproductibilité : Le projet et ses performances sont reproductibles ailleurs (process, technologie), ce projet ouvre la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire/rénover…

Innovation : Un des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions, une méthode…) est vraiment nouveau et innovant.

5. Les Trophées

- 5 catégories

Prix de la rénovation tertiaire : Cette catégorie récompense une opération de rénovation sur un bâtiment de type tertiaire (bureau, commerce, éducation, culturel…) ou industriel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la construction neuve tertiaire : Cette catégorie récompense une opération de construction d'un bâtiment neuf de type tertiaire (bureau, commerce, éducation, culturel…) ou industriel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la construction neuve résidentielle : Cette catégorie récompense une opération de construction d'un bâtiment neuf résidentiel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix de la rénovation résidentielle : Cette catégorie récompense une opération de rénovation d'un bâtiment résidentiel ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

Prix des quartiers circulaires : Cette catégorie récompense une opération de construction ou de rénovation sur un quartier, un îlot urbain, une zone urbaine, ayant une approche exemplaire en termes de circularité (réemploi, écoconception, bilan environnemental).

- Un prix spécial délivré parmi tous les candidats

Prix spécial du jury : Ce prix sera attribué par le jury à une opération candidate inscrite dans l'une des 5 catégories : construction neuve tertiaire, rénovation tertiaire ; construction neuve résidentielle, rénovation résidentielle ou quartier circulaire. Il récompense une approche remarquable en termes de circularité, de sobriété et d'innovation, combinant à la fois une réflexion sur l'éco-conception, la mise en œuvre du réemploi, des objectifs bas carbone ambitieux ainsi que des pratiques ou une organisation de projet particulièrement innovantes.

6. La valorisation des opérations récompensées

L'ensemble des ouvrages candidats seront valorisés sur les différents canaux de communication (sites, réseaux sociaux…) du Booster du Réemploi, de Construction21, ainsi que des partenaires du concours.

Les lauréats seront présentés lors d'une remise des prix dont la date et le lieu restent à déterminer.

En complément de la remise des prix, les lauréats seront mis en avant via un plan de communication nourri et multi-canaux :

- publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires,
- communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels,
- visibilité sur le long terme de l'étude de cas Construction21.

En participant à ce concours, vous avez complété une étude de cas dans la base de données bâtiments ou quartiers de Construction21. Votre réalisation pourra alors être présentée à d'autres concours organisés par Construction21, dont les Green Solutions Awards.

Contact : Zélie Perrin, Chargée de projet et Community Manager Booster du Réemploi - zelie.perrin@a4mt.com

7. Les champs à renseigner pour les ouvrages candidats

NB : *L'onglet Économie circulaire, dont la complétion est nécessaire pour participer au concours, sera accessible dans l'étude de cas en ligne à partir de la fin mars. Pour toute candidature avant cette date, nous contacter pour obtenir le détail des champs.*

Obligatoire pour les catégories bâtiments :

Informations générales :

- Le nom de l'opération, la localisation, l'année de construction (rénovation) et le type de bâtiment/chantier
- Description du bâtiment et de ses caractéristiques principales
- Principaux intervenants du projet
- Coût total de l'opération
- Surface du bâtiment
- Label / Certification (le cas échéant)
- Approche développement durable du maître d'ouvrage

Obligatoire pour la catégorie quartiers :

Informations générales :

- Type de projet
- Géolocalisation
- Programme
- Surface totale
- Dates de lancement / livraison
- État d'avancement
- Contraintes spécifiques et géolocalisation
- Investissement total
- Porteur / manager de projet

Obligatoire pour toutes les catégories :

Informations relatives au réemploi :

- Historique de l'intégration du réemploi au projet : à quelle phase du projet l'intégration du réemploi s'est-elle décidée, qui en a eu l'initiative, pourquoi, quels ont été les moteurs… ?
- Lots concernés par le réemploi de matériaux
    - Pour chaque lot : matériaux / produits / équipements réemployés
    - Pour chaque matériau / équipement : Quantité réemployée en brut et en % du lot

- Domaine d'utilisation (réemploi VS réutilisation)
- Origine du matériau (si ex situ) : achat sur une plateforme, don, réemploi projet à projet… → Quelle traçabilité ?

Informations relatives à l'éco-conception :

Figure 1 – Les 7 champs opérationnels de l'économie circulaire - Source : Orée

Au titre du concours des Trophées Circulaires, cette grille d'analyse reprend le champ couvert par les points 2 (éco-conception), 3 (économie de la fonctionnalité) et 7 (allongement de la durée d'usage) de la définition de l'économie circulaire par l'association Orée. L'évaluation se fait à l'échelle d'un produit.

- Allongement de la durée de vie des matériaux :
  - Réemployés : calcul du taux de matériaux réemployés
  - Réemployables : sur les 3 matériaux sur lesquels vous avez fait le plus d'efforts, proposer 3 pages présentant :
    - Provenance du matériau
    - Le mode de pose (photos de chantier à l'appui si possible)
    - Quelle différenciation par rapport à un matériau classique ? (source industrielle si possible)
    - Encart analyse critique : ce qui est bien / ce qui pourrait être amélioré / si c'était à refaire ?
- Économie de la fonctionnalité : location plutôt qu'achat sur un ou plusieurs matériaux ?
- Recyclabilité : lister les filières de recyclage identifiées

- Matériaux issus du recyclage : composition des produits (taux de matière recyclée)

Bilan environnemental :

- Fournir les éléments pour un calcul d'impact évités (impact eau (m^3), déchets (T), CO_2 (T) des matériaux réemployés) : calcul réalisé par les organisateurs du concours à partir des champs réemploi / réutilisation.

<u>Facultatif mais fortement apprécié par le jury</u>

Réplicabilité et Innovation

- Décrire le processus d'intégration du réemploi dans le projet
- Décrire les grandes étapes du projet : comment le réemploi a été intégré/géré à chaque phase de l'opération ?
- Quel a été le rôle de chaque acteur / qui a été facilitateur ?
- Comment avez-vous géré la logistique et le stockage ?
- Quels ont été les principaux freins à la mise en œuvre du réemploi ?
- Pour chaque frein : quelles solutions ont été envisagées / mises en place ?

<u>Pour les catégories rénovation tertiaire et résidentielle :</u>

- Comment s'est fait le lien entre les travaux de curage / les travaux TCE ?
- Avez-vous mis en œuvre du réemploi in situ ? (Préciser matériaux, quantité, domaine d'utilisation)
- Comment avez-vous géré le stockage des matériaux déposés ?
- Qu'avez-vous fait des matériaux déposés et non réemployés in situ ?

<u>Autres informations intéressantes à partager avec le jury (facultatif)</u>

Informations sur l'éco-conception :

- Réversibilité / Adaptabilité : le bâtiment a-t-il été pensé afin de pouvoir évoluer dans son occupation et ses usages ? Si oui comment ?

Informations relatives au caractère bas carbone :

- Sur la partie des matériaux achetés neufs : avez-vous intégré des matériaux biosourcés ? Innovants ? Locaux ? Low Tech ?
- ACV, commentaire du diagramme ACV et modes de calculs

Bilan économique :

- Coût total du réemploi de matériaux
- Coût du réemploi en pourcentage de l'opération
- Économie réalisée par la mise en œuvre du réemploi par rapport au neuf

Informations relatives à la dimension Economie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'insertion professionnelle :

- Le projet a-t-il mobilisé des structures de l'économie sociale et solidaire ? Si oui, préciser lesquelles et dans quel cadre.
- Le projet inclut-il une dimension d'insertion professionnelle ? Si oui, préciser le cadre.

8. Droits de diffusion

En s'inscrivant au concours, les candidats donnent le droit aux porteurs des Trophées, Le Booster du Réemploi et Construction21, ainsi qu'à leurs partenaires, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

9. Frais d'inscription

Concours gratuit.